



CORONAVIRUS

Bulletin du vendredi 20 mars 2020

Compte rendu de la conférence téléphonique avec le Directeur Général, du 19 mars à 16H30

En préambule des échanges, le DG a indiqué que, selon les remontées du « terrain » (plus précisément, les directions départementales, interrégionales et à compétence nationale) dont il dispose :

- ▣ 28 % des agents seraient présents (contre 59 % lundi),
- ▣ 10 % en situation de télétravail
- ▣ 45 % en autorisation spéciale d'absence (ASA)
- ▣ et le reste, soit 17 %, dans une autre catégorie.

De son point de vue, les choses avancent donc dans le bon sens. Pour FO-DGFIP, si le progrès est réel, les chiffres nationaux consolidés masquent encore des incohérences, d'autant plus que certains départements n'ont pas encore remonté leurs données.

Arrêt-maladie : compte tenu du fait que, seuls les cas graves de coronavirus sont maintenant dépistés, le DG a indiqué ne pas être en mesure d'être plus précis.

Consignes : mercredi, une affichette envoyée par la DGFIP, à apposer sur la porte des postes et services fermés au public, a provoqué un certain émoi.

Cette affichette indique que le poste est fermé au public mais qu'en cas d'urgence, la réception sur rendez-vous demeure possible.

Interpellé sur ce point, le DG a réaffirmé son souhait de maintien de l'accueil sur rendez-vous uniquement pour les régisseurs, les bénéficiaires de bons de secours et les usagers dont la situation ne serait pas possible à régler par téléphone. Il estime que cette possibilité ne sera que très peu utilisée. Il lui a néanmoins été demandé une modification de l'affiche dans un sens plus restrictif (**nécessité absolue**).

Informatique : un stock supplémentaire d'ordinateurs portables va être réparti pour permettre à davantage d'agents de faire du télétravail dès lors que les besoins seront identifiés.



Nettoyage et la désinfection des

locaux : les consignes dans ce domaine ont été rappelées aux directions locales et la DG étudie les conditions juridiques dans lesquelles elle pourrait contraindre les entreprises de nettoyage à exécuter la prestation prévue au contrat, y compris en la période.



Services de publicité foncière : certains chefs de service demandent aux agents de venir pour résorber le retard en prévision des fusions à venir (!). Le DG a bien précisé qu'une telle demande était sans objet, d'autant plus que le contexte actuel implique le report des fusions prévues.

Décompte des horaires de travail : en réponse à la demande des OS, le DG a répondu que le « badgeage » étant le seul outil permettant de recenser les présents, les agents sur leur poste de travail continueraient à badger. **En revanche, tous les présents seront a minima crédités de la durée moyenne quotidienne de leur formule, y compris s'ils font moins que celle-ci et pour la durée réelle s'ils font plus.**



Médecine de prévention : les divergences d'interprétation des médecins selon les endroits créent de l'anxiété et sont en passe d'être résolues. Néanmoins, des difficultés subsistent notamment au regard du dimensionnement de la fermeture des services en cas de suspicion de contamination ou de cas avéré dans une partie de service. Les syndicats nationaux ont fermement indiqué au DG que les mêmes règles devaient s'appliquer partout dans un souci de cohérence.

Restauration : ce sujet semble avoir avancé moins vite que prévu, les titres-restaurants annoncés tardant à arriver. Les agents qui habituellement bénéficient de la restauration collective, supportent quotidiennement un coût supérieur sans aucune participation financière de l'administration, notamment dans les grandes métropoles. L'administration s'est engagée à accélérer la solution.

Prochaine conférence nationale lundi 23 mars